



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 22 octobre 2018 à 18h30  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :      Mme Annie Pronovost      mairesse  
                             Mme Marie-Andrée Trudel      conseillère municipale  
                             Mme Martine St-Amant      conseillère municipale  
                             M. Gilles Damphousse      conseiller municipal  
                             Mme Sonia Richard      conseillère municipale  
                             M. Gaétan Tessier      conseiller municipal  
                             Mme Marie-Ève Tremblay      conseillère municipale  
                             M. François Monfette      directeur général  
                             Me Julie Marchand      greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2018-10-371**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-372**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 449-2018 amendant le règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs;
4. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de pavage sur une partie du chemin des Petites-Forges;
5. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux d'électricité dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
6. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de chauffage et de ventilation dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

7. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de structure dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
8. Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un ascenseur dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
9. Résolution mandatant la firme Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, avocats, à entreprendre des procédures d'exécution suite au jugement en homologation de la transaction relative au lot numéro 4 443 313 du cadastre du Québec;
10. Résolution modifiant la résolution numéro 2018-07-172 concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 350, route 153;
11. Période de questions.
12. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET COMPORTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Madame la conseillère Marie-Andrée Trudel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 449-2018 amendant le règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs. Ce règlement a pour objet d'ajouter une autorisation de dépenser pour le directeur général dans le cadre du projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2018-10-373**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DES PETITES-FORGES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de pavage sur une partie du chemin des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité



**2018-10-374**

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux d'électricité dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-375**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de chauffage et de ventilation dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-376**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE STRUCTURE DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de structure dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-377

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer l'achat et l'installation d'un ascenseur dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-378

**RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME TREMBLAY, BOIS, MIGNEAULT, LEMAY, AVOCATS, POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES D'EXÉCUTION DU JUGEMENT EN HOMOLOGATION DE LA TRANSACTION RELATIVE AU LOT NUMÉRO 4 443 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une transaction a été signée entre la Ville de Saint-Tite et le propriétaire du lot numéro 4 443 313 du cadastre du Québec concernant le nettoyage de l'immeuble et l'enlèvement des nuisances;

CONSIDÉRANT QUE la transaction a été homologuée par la Cour supérieure du district de Saint-Maurice, en date du 27 décembre 2017, dossier numéro 410-17-001595-177;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne respecte toujours pas l'intégralité des termes de la transaction homologuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire entreprendre des procédures d'exécution du jugement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Tremblay, Bois, Migneault et Lemay, avocats, pour entreprendre les procédures d'exécution suite au



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

jugement en homologation de la transaction relative au lot numéro 4 443 313 du cadastre du Québec et accepte de défrayer les honoraires professionnels afférents.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-379**

**RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-172 CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 350, ROUTE 153**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-07-172 concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 350, route 153, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait l'obligation pour le propriétaire de terminer la construction du bâtiment dans un délai maximal de trois mois suivant la date de la résolution, soit jusqu'au 5 octobre 2018 et de terminer la finition extérieure au plus tard le 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la construction n'est pas terminée à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger le délai pour la construction du bâtiment, incluant la finition extérieure, jusqu'au 23 juillet 2019, soit la période de validité du permis actuellement émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite modifie la résolution numéro 2018-07-272 et autorise la prolongation du délai de construction du bâtiment, incluant la finition extérieure, jusqu'au 23 juillet 2019, soit la période de validité du permis actuellement émis.

Adoptée à l'unanimité

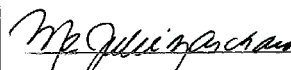
**PÉRIODE DE QUESTIONS**


**2018-10-380**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 18 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

  
M<sup>e</sup> Julie Marchand, greffière,

  
Annie Pronovost, mairesse